

# LA CROPTE

## Procès-verbal

### Séance du 25 mai 2023

Date de convocation : 15 mai 2023

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Affiché le

L'an deux mil vingt-trois, le 25 mai à 20h30, les membres du Conseil Municipal de La Cropte, légalement convoqués le 15 mai 2023, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAMBERT Paul, Maire.

Etaient présents : M. LAMBERT Paul, Mme LAMBERT Stéphanie, Mme GEORGET Evelyne, Mme HÉVIN Mélodie, M. RIVERON Jean-Michel, Mme JACQUES Lydie, Mme DELAMARE Christine, M. TROISSANT Bernard.

Etaient excusés : M. LEBRETON Frédéric, M. LEMONNIER Quentin.

Absent : M. CHEREAU Anthony

Mme Mélodie HÉVIN a été nommée secrétaire de la présente séance.

Approbation du procès-verbal de séance du 16 mars 2023 : avis favorable, à l'unanimité des membres présents.

#### Ordre du jour :

1. Travaux de création de voie douce : choix de l'entreprise
2. Projet de rénovation des toilettes publiques : étude et maîtrise d'œuvre
3. Remplacement de la porte d'entrée du restaurant
4. Participation aux frais de fonctionnement des écoles
5. Demande de subvention Association Graines d'enfants
6. Logo de la commune
7. Questions diverses selon l'actualité

## 2023-7 : travaux de création d'une voie douce route de Chémeré le Roi

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 20 octobre 2022 et du 8 décembre 2022 relatives au projet de création de la voie douce route de Chémeré le Roi.

Une subvention d'un montant de 2676.55€ est attribuée à la commune au titre de la D.E.T.R. 2023 et du CRTE. Une demande de subvention auprès du département au titre du produit des amendes de police a été déposée en décembre 2022.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que trois entreprises ont été consultées pour établir un devis : BATP53, CHAPRON, REMON.

L'entreprise BAPT53 n'a pas fait de proposition.

Les propositions des entreprises CHAPRON et REMON sont présentées au conseil municipal :

CHAPRON		REMON	
Montant HT	18 405,50€	Montant HT	18 678,40€
TVA 20%	3 681,10€	TVA 20%	3 735,68€
Montant TTC	22 086,60€	Montant TTC	22 414,08€

Monsieur le Maire explique le détail de l'analyse des offres établi par le technicien de la Communauté de communes.

L'entreprise REMON est choisie pour la fourniture du revêtement proposé.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décident de retenir le devis de l'entreprise REMON pour un montant de 18 678.40€HT (22414.08€TTC),
- ✓ Autorisent Monsieur le Maire à signer le devis et toutes pièces inhérentes au présent dossier.

## 2023-8 : projet de rénovation des toilettes publiques - étude et maîtrise d'œuvre

Monsieur le maire présente le projet de rénovation des toilettes publiques qui se situent dans le parc de la mairie. Le bâtiment est vétuste et doit être remis aux normes notamment pour l'accessibilité PMR.

Le Cabinet A3 Architecture a été sollicité pour établir un devis afin de connaître le coût approximatif des travaux et de la maîtrise d'œuvre :

	HT	TVA à 20%	TTC
Estimation prévisionnelle	15 000€	3 000€	18 000€
Honoraires	5 800€	1 160€	6 960€
<b>Total</b>	<b>20 800€</b>	<b>4 160€</b>	<b>24 960€</b>

Il est précisé que le montant des honoraires avec exe partiel s'élève à 6070€ HT soit 7284€TTC.

Pour le financement de ce projet, des subventions pourront être sollicitées auprès de l'Etat (D.E.T.R 2024) et auprès du Département (contrats de territoires).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ Décide de lancer le projet de rénovation des toilettes publiques et mise aux normes accessibilité PMR dont l'estimation des travaux s'élève à 15 000€HT,
- ✓ Décide de confier l'étude et la maîtrise d'œuvre au Cabinet A3 Architecture pour un montant de 6070€HT (7284€TTC),
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de A3 Architecture et tous documents inhérents au présent dossier.

### 2023-9 : remplacement de la porte d'entrée du restaurant

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de remplacer la porte d'entrée du restaurant.

Deux entreprises ont été sollicitées pour établir un devis :

EMAPLAST		POUPIN	
Montant HT	3 286,51€	Montant HT	4 187,02€
TVA 20%	657,30€	TVA 20%	837,40€
<b>Montant TTC</b>	<b>3 943,81€</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>5 024,42€</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ✓ Accepte le devis de l'entreprise EMAPLAST pour un montant de 3 943,81€TTC,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tous documents inhérents à ce dossier.

### 2023-10 : participation aux frais de fonctionnement des écoles

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour l'année scolaire 2022/2023, la participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Meslay du Maine s'élève à 757.25€ par élève, selon le courrier du Maire de Meslay du Maine du 24 mai 2023.

Effectifs des écoles :

- Ecoles publiques 16 élèves (7 en maternelle, 9 en primaire)
- Ecoles privées 9 élèves (1 en maternelle, 8 en primaire)

Le montant global de la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques et privées de Meslay du Maine s'élève à un montant de 18 931.25€ réparti selon le détail suivant :

Ecoles publiques	16 élèves	12 116.00€
Ecoles privées	9 élèves	6 815.25€

Le conseil municipal donne son accord pour le versement de la participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques et privées de Meslay pour la somme globale de 18 931.25€.

## 2023-11 : demande de subvention de l'Association Graines d'Enfants

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposée par l'Association Graines d'Enfants le 20 mars 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de ne pas verser de subvention à l'Association Graines d'Enfants au vu de l'explication donnée sur l'utilisation des fonds.

## Logo de la commune

Les membres du conseil municipal ont travaillé sur la création du nouveau logo de la commune afin de dynamiser les moyens de communication communaux.

Le conseil municipal a validé le nouveau logo qui sera présent sur tous les documents officiels ainsi que tous les supports de communication.



## Questions diverses :

- Règlement intérieur du cimetière : il sera affiché dans le cimetière
- Entretien des chemins : point sur l'état des chemins communaux et travaux à envisager
- Numérotation des lieux-dits suite à l'installation de la fibre optique
- Vendredi 9 juin : élections des délégués en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Le Maire clos la séance à 22h40

*Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de La Cropte du 25 mai 2023  
approuvé le*

Le Maire,  
Paul LAMBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Paul Lambert", written over a light blue horizontal line.

La secrétaire de séance  
Mélodie HÉVIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mélodie Hévin", written over a light blue horizontal line.